



CORPORATION DE
**DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**
DES MASKOUTAINS



NOS SOLIDARITÉS SOCIALES :

ATTENTES ET PROPOSITIONS CONCERTÉES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE
MASKOUTAIN DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

23 OCTOBRE 2025

INTRODUCTION

Les municipalités sont le premier lieu du vivre-ensemble. Elles incarnent ce gouvernement de proximité qui influence directement la qualité de vie, la cohésion sociale et la vitalité de nos communautés. Dans un contexte de crises multiples — économique, écologique, sociale et du logement — le rôle des élu-es municipaux est plus que jamais essentiel pour bâtir des milieux de vie inclusifs, solidaires et résilients.

C'est dans cet esprit que la Corporation de développement communautaire (CDC) des Maskoutains, qui regroupe 62 organismes d'action communautaire autonomes œuvrant sur le territoire de la MRC des Maskoutains, a souhaité coordonner une démarche collective afin d'élaborer une plateforme commune à l'attention des candidat-es, des élu-es par acclamation et des futur-es élu-es municipaux-ales.

Cette plateforme est le fruit d'un travail concerté mené en juin et en septembre 2025, réunissant les organismes membres autour d'une question centrale : comment renforcer la collaboration entre le milieu communautaire et les instances municipales pour répondre aux besoins réels des personnes et des communautés?

De cette réflexion sont nés quatre grands axes transversaux qui traduisent les priorités et les aspirations du milieu communautaire maskoutain :

- **Dignité et équité territoriale**
- **Milieux de vie durables : mobilité, aménagement et transition socioécologique**
- **Participation citoyenne et démocratie locale**
- **Cohésion sociale, bien-être et sécurité collective**

Ces axes constituent une vision partagée de ce que pourrait devenir notre territoire si les municipalités maskoutaines et le milieu communautaire unissent leurs forces pour faire de la solidarité un moteur de développement durable et équitable.

AXE 1 — DIGNITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

CONSTATS

Le droit à un logement abordable, à une alimentation saine et à des services de proximité constitue le socle d'une vie digne, stable et ancrée dans la communauté.

Or, sur le territoire maskoutain, ces droits sont de plus en plus fragilisés : la crise du logement s'aggrave, les loyers augmentent rapidement, les logements abordables se raréfient et les évictions fragilisent de nombreuses familles. Cette précarité résidentielle se répercute sur la santé mentale, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale.

Dans plusieurs villages, la fermeture de commerces, la rareté des services et l'absence de transport collectif accentuent les inégalités territoriales. L'accès aux ressources essentielles varie d'une municipalité à l'autre, créant un sentiment d'abandon.

Les jeunes peinent à se loger et à trouver des occasions d'emploi local, tandis que plusieurs personnes âgées vivent dans des milieux peu adaptés à leurs besoins. Les ménages à faible revenu doivent choisir entre se loger convenablement ou se déplacer pour accéder aux services.

Les organismes communautaires, présents au cœur de ces milieux, jouent un rôle crucial : ils soutiennent les familles, défendent les droits, brisent l'isolement et maintiennent la proximité humaine qui fait vivre les villages.

Pourtant, leur contribution demeure trop souvent sous-financée, inégalement reconnue ou méconnue des élu-es. Ils méritent une reconnaissance pleine et entière comme piliers de la solidarité locale et de la vitalité territoriale.

Agir pour la dignité et l'équité territoriale, c'est reconnaître que le logement, l'alimentation, les services communautaires et l'accès aux ressources de base sont des droits fondamentaux — et non des privilèges.

AXE 1 — DIGNITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

LEVIERS MUNICIPAUX

Urbanisme inclusif et logement abordable

- Réserver, dans chaque nouvel ensemble résidentiel, une proportion minimale de logements sociaux, communautaires ou abordables afin d'assurer la mixité sociale.
- Utiliser le droit de préemption pour préserver le logement accessible et contrer la spéculation.
- Soutenir financièrement et techniquement les OSBL et coopératives d'habitation pour consolider et élargir l'offre sur le territoire.

Sécurité alimentaire et économie locale

- Appuyer les marchés publics, épiceries solidaires, commerces de proximité et projets d'agriculture urbaine.
- Favoriser les circuits courts, la mise en valeur des produits locaux et les partenariats avec les organismes communautaires pour renforcer l'autonomie alimentaire.

Services communautaires et proximité

- Reconnaître officiellement le rôle structurant des organismes communautaires dans la vie démocratique et sociale.
- Assurer un financement stable et équitable de leurs activités, y compris en milieu rural.
- Développer des points de service satellites, des locaux partagés et des navettes communautaires pour rapprocher les services des citoyen·nes.

Valorisation du bénévolat et de la relève

- Mettre en œuvre des campagnes de reconnaissance du bénévolat et des programmes municipaux de relève, particulièrement auprès des jeunes.
- Encourager les entreprises et institutions locales à faciliter l'implication citoyenne.

Communication et accès à l'information

- Créer une plateforme municipale et intermunicipale conviviale pour orienter les citoyen·nes vers les services existants.
- Diffuser l'information dans des formats accessibles : affichage local, infolettres, médias communautaires, et diffusion dans les lieux publics fréquentés.

Équité territoriale et vitalité économique

- Intégrer l'équité territoriale dans la planification municipale et régionale.
- Adapter les investissements selon les besoins de chaque milieu.
- Soutenir la relève entrepreneuriale et agricole, l'économie sociale et les projets collectifs qui dynamisent les communautés rurales et urbaines.

Déstigmatisation et sensibilisation

- Appuyer des campagnes locales pour contrer les préjugés envers la pauvreté, la santé mentale et l'itinérance, et valoriser le recours aux services communautaires comme un geste de dignité.

AXE 1 — DIGNITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

ATTENTES CONCERTÉES DES ORGANISMES

- Accroître le soutien municipal et régional au logement social, communautaire et abordable, tout en protégeant les locataires contre la hausse abusive des loyers et les évictions.
- Reconnaître et financer de façon stable les organismes communautaires offrant des services de première ligne, y compris dans les villages.
- Assurer la mise en place d'un plan d'équité territoriale à l'échelle de la MRC : investissements, transport, logement, alimentation et accès aux services.
- Renforcer la sécurité alimentaire par des partenariats durables entre municipalités, producteurs locaux et organismes communautaires.
- Soutenir la création de points de service décentralisés et de solutions de transport communautaire pour garantir l'accès à tous.
- Mettre en valeur les initiatives d'économie sociale, d'agriculture locale et de mutualisation comme leviers d'autonomie et de cohésion.
- Reconnaître publiquement le rôle citoyen et démocratique des organismes communautaires, en les consultant systématiquement dans la planification municipale.

AXE 1 — DIGNITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

APPROCHE DE COLLABORATION

La dignité et l'équité territoriale se construisent à travers une alliance durable entre les municipalités et le milieu communautaire. Les municipalités disposent des leviers de planification, de réglementation et de financement ; les organismes communautaires, soutenus par la CDC des Maskoutains, apportent leur expertise humaine, leur proximité avec les citoyen·nes et leur capacité de mobilisation.

En travaillant ensemble, il devient possible de :

- Planifier des projets d'habitation, de transport et de services véritablement ancrés dans les communautés locales ;
- Soutenir des initiatives en agriculture urbaine, en sécurité alimentaire et en économie solidaire ;
- Réduire les écarts entre les milieux ruraux et urbains grâce à des solutions concertées ;
- Faire de la justice sociale et territoriale un principe transversal de développement pour l'ensemble du territoire maskoutain.

AXE 2 — MILIEUX DE VIE DURABLES

CONSTATS

La qualité de nos milieux de vie repose sur un équilibre entre aménagement du territoire, mobilité, environnement et inclusion sociale. Sur le territoire maskoutain, cet équilibre est fragilisé par la dépendance à l'automobile, la rareté des options de transport collectif et les pressions environnementales croissantes.

Le manque de transport abordable, fiable et bien adapté aux besoins quotidiens limite l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs et aux services essentiels. Les personnes à faible revenu, les jeunes et les aîné-es vivant sans voiture sont les plus touchés. En milieu rural, cette réalité se traduit par un isolement accru et un fardeau financier important. Les inégalités territoriales se creusent entre Saint-Hyacinthe et les villages, où les services de transport demeurent rares ou inexistants.

Parallèlement, la transition socioécologique s'impose comme un défi collectif. Plusieurs municipalités font face à des risques de pénurie d'eau potable ou à la dégradation des milieux naturels. Les îlots de chaleur se multiplient, aggravés par le manque d'espaces verts et de verdissement. Ces enjeux écologiques se conjuguent à des préoccupations sociales : l'accès inégal à la nature, aux parcs, à la mobilité active et à des milieux sains accentue les écarts de qualité de vie.

Les jeunes, particulièrement, se montrent préoccupé-es par la crise climatique et par la qualité de leur environnement. Ils réclament des actions locales concrètes : verdissement, agriculture urbaine, mobilité durable et participation active aux décisions. Leur engagement constitue un levier essentiel pour bâtir des milieux de vie résilients et tournés vers l'avenir.

Agir sur la mobilité et la transition socioécologique, c'est investir dans des milieux de vie inclusifs, résilients et ancrés dans la solidarité.

AXE 2 — MILIEUX DE VIE DURABLES

LEVIERS MUNICIPAUX

Transport collectif et mobilité équitable

- Améliorer la fréquence, la couverture et l'accessibilité du transport collectif à l'échelle de la MRC.
- Adapter les horaires aux besoins réels de la population, notamment en soirée et la fin de semaine.
- Instaurer une tarification sociale pour les ménages à faible revenu et faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite.
- Plaider pour une plus grande flexibilité légale et financière permettant aux municipalités et à la MRC de développer des solutions locales innovantes et pérennes.

Transport solidaire et innovant

- Encourager le taxi-bus, le covoiturage structuré et l'utilisation des places libres dans les autobus scolaires.
- Soutenir les initiatives communautaires de mobilité partagée et les partenariats intermunicipaux pour réduire les inégalités de déplacement.
- Expérimenter des projets pilotes de transport électrique et collectif régional, adaptés aux réalités rurales.

Transport actif et infrastructures sécuritaires

- Développer des réseaux cyclables et piétonniers sécuritaires, bien éclairés et reliés entre les municipalités.
- Mettre en valeur les corridors actifs — anciennes voies ferrées, promenades, pistes vertes — comme espaces de mobilité et de rencontre.
- Installer des bornes de recharge électrique et des stationnements incitatifs dans les pôles de services, afin d'encourager la mobilité durable.
- Assurer l'entretien et la signalisation de ces infrastructures tout au long de l'année.

Urbanisme durable et résilience territoriale

- Intégrer les principes de développement durable dans la planification urbaine et rurale : densification douce, mixité des usages, espaces verts de proximité et logements bien intégrés à leur milieu.
- Utiliser les outils urbanistiques, dont le zonage et le droit de préemption, pour préserver les espaces naturels et prévenir la spéculation foncière.

Gestion durable de l'eau et adaptation climatique

- Planifier la gestion de l'eau de manière intégrée : protéger les nappes phréatiques, encourager la captation et l'infiltration naturelle des eaux de pluie et limiter les aménagements fortement consommateurs d'eau.
- Promouvoir l'aménagement de surfaces perméables et de végétaux résistants aux sécheresses.

Verdissement et biodiversité

- Planter massivement des arbres, développer des corridors verts et accroître la canopée dans les zones urbaines et rurales.
- Encourager les projets citoyens de verdissement et d'arboriculture communautaire.

Agriculture urbaine et autonomie locale

- Soutenir les potagers communautaires, les vergers collectifs et les marchés publics.
- Favoriser les circuits courts et les liens entre les producteurs·trices locaux et les organismes communautaires, dans une logique d'autonomie alimentaire et de justice environnementale.

AXE 2 — MILIEUX DE VIE DURABLES

ATTENTES CONCERTÉES DES ORGANISMES

- Accroître le financement et la coordination du transport collectif à l'échelle régionale pour assurer un service fiable, abordable et adapté aux besoins quotidiens.
- Développer un réseau cohérent de transport actif, solidaire et sécuritaire reliant les villages, les quartiers et les pôles de services.
- Adopter des plans climat municipaux intégrant la justice sociale, la biodiversité et la santé publique.
- Protéger l'accès à une eau potable de qualité et sécuriser les sources d'approvisionnement à long terme.
- Lancer un programme concerté de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur, incluant la plantation d'arbres, la création de zones d'ombre et la mise en valeur des espaces verts.
- Déployer des initiatives d'agriculture urbaine et de compostage collectif comme leviers d'autonomie et de mobilisation citoyenne.
- Intégrer la jeunesse au cœur des démarches de transition écologique par la création d'espaces de participation, de consultation et d'action concrète.
- Reconnaître le rôle du milieu communautaire dans la sensibilisation, la mobilisation et l'innovation sociale au service d'une transition inclusive.
- Déployer des campagnes municipales de sensibilisation à la transition écologique, en collaboration avec les écoles, les organismes et les groupes citoyens.
- Valoriser les comportements écoresponsables, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et la participation aux initiatives collectives.

AXE 2 — MILIEUX DE VIE DURABLES

APPROCHE DE COLLABORATION

La création de milieux de vie durables et résilients repose sur une alliance stratégique entre les municipalités et le milieu communautaire. Les municipalités détiennent les leviers d'aménagement, de planification et de réglementation, tandis que les organismes communautaires — soutenus par la CDC des Maskoutains — apportent leur expertise en mobilisation citoyenne, en éducation populaire et en innovation sociale.

En travaillant ensemble, il devient possible de :

- Coordonner le développement du transport collectif et des infrastructures actives pour réduire les inégalités territoriales ;
- Mettre en œuvre des politiques d'aménagement et de verdissement qui favorisent à la fois la santé publique et la résilience climatique ;
- Soutenir des projets citoyens de transition écologique qui renforcent la cohésion sociale, la participation et la fierté d'appartenance au territoire ;
- Mobiliser la jeunesse et le milieu communautaire comme moteurs d'une transition à la fois environnementale, sociale et démocratique.

AXE 3 — PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIE LOCALE

CONSTATS

La participation citoyenne renforce l'estime de soi, le sentiment d'appartenance et le pouvoir d'agir collectif. Or, sur le territoire maskoutain, plusieurs citoyen·nes expriment un sentiment de distance à l'égard des institutions municipales. Les consultations publiques sont parfois perçues comme des formalités, sans rétroaction claire ni prise en compte visible des contributions.

L'accès à l'information municipale demeure inégal : formats peu accessibles, canaux limités, délais serrés, vocabulaire technique. Dans les villages, le manque d'espaces publics de discussion et de diffusion accentue ce déficit d'information.

Les jeunes refusent la participation symbolique : ils demandent des mandats réels, des espaces sécuritaires pour s'exprimer et des occasions concrètes d'influence. Les personnes marginalisées — en situation de pauvreté, immigrantes, handicapées, âgées — sont moins représentées dans les processus formels.

Les organismes communautaires jouent déjà un rôle démocratique (éducation populaire, représentation, médiation, mobilisation locale), mais leur contribution est inégalement reconnue et faiblement soutenue dans les démarches officielles.

Agir pour une démocratie locale vivante, c'est restaurer la confiance, rapprocher les institutions des citoyen·nes et reconnaître la légitimité du savoir d'expérience porté par le milieu communautaire.

AXE 3 — PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIE LOCALE

LEVIERS MUNICIPAUX

Politiques de participation et engagement de rétroaction

- Adopter une politique locale qui encadre la planification participative (calendrier, délais, accessibilité, inclusion) et qui garantit la diffusion d'une synthèse publique des contributions.
- S'engager à assurer une rétroaction claire à la population : présenter ce qui est retenu, modifié ou reporté, et expliquer les raisons de ces choix.

Consultations décentralisées et inclusives

- Tenir des consultations dans les quartiers et les villages en mettant en place des mesures facilitantes (horaire en soirée ou fin de semaine, service de gardiennage, collation, traduction au besoin) afin de permettre à toutes et à tous d'y participer.
- Prévoir des outils de participation variés (rencontres publiques, questionnaires, boîtes à idées, microforums) et laisser un temps de réflexion suffisant pour formuler des propositions éclairées.

Transparence et communication accessibles

- Diffuser l'information municipale sous des formats clairs et accessibles (résumés en langage simple, infographies, capsules vidéo, FAQ) à travers des canaux multiples : affichage local, infolettres, médias communautaires, bibliothèques, maisons de jeunes.
- Créer une section municipale « Participation citoyenne » centralisant les consultations en cours, les documents de référence, les échéances et les modes de contribution.

Participation des jeunes et représentativité

- Mettre en place un comité consultatif jeunesse permanent et réserver des sièges pour les jeunes dans certaines instances municipales.
- Développer des mécanismes de désignation par les pairs pour les représentations sectorielles (communautaire, jeunesse, immigration, handicap) afin de renforcer la légitimité démocratique.

Animation neutre et intégrité du processus

- Confier l'animation des démarches de consultation à des personnes neutres ou à des organismes indépendants afin de favoriser un dialogue équitable et respectueux.
- Adopter un code d'éthique pour les consultations publiques, précisant les principes de respect, d'équité de parole, de transparence et de reddition de comptes.

Reconnaissance du rôle démocratique du communautaire

- Reconnaître officiellement les organismes communautaires, soutenus et représentés par la CDC des Maskoutains, comme partenaires démocratiques à part entière : financement adéquat, accès gratuit à des locaux municipaux, droit de parole lors des consultations, et participation à la conception des démarches consultatives.

AXE 3 — PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIE LOCALE

ATTENTES CONCERTÉES DES ORGANISMES

- Consulter systématiquement les organismes communautaires dans toute démarche de planification ou de réglementation ayant un impact social.
- Créer un fonds municipal pour la vie démocratique, en partenariat avec la CDC des Maskoutains, afin de soutenir les initiatives d'éducation populaire, d'animation citoyenne et de mobilisation collective.
- Vulgariser l'information municipale et diversifier les moyens de communication dans l'ensemble des municipalités, y compris les villages.
- Garantir la représentativité réelle de la population (jeunesse, aîné-es, personnes immigrantes, personnes handicapées, personnes en situation de pauvreté) dans les panels, comités et consultations.
- Rendre publiques les synthèses de consultation et les décisions qui en découlent, accompagnées d'une rétroaction claire.

AXE 3 — PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIE LOCALE

APPROCHE DE COLLABORATION

Le renforcement de la démocratie locale repose sur une alliance durable entre les municipalités et le milieu communautaire. Les municipalités détiennent les leviers de gouvernance, réglementation et communication ; les organismes communautaires — soutenus par la CDC des Maskoutains — apportent proximité, éducation populaire et mobilisation.

En travaillant ensemble, il devient possible de :

- Concevoir des démarches participatives ancrées dans les réalités locales ;
- Outiller les citoyen·nes pour qu'ils participent de façon éclairée ;
- Assurer une représentativité réelle des voix et bâtir une culture de confiance et de coresponsabilité.

AXE 4 — COHÉSION SOCIALE, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

CONSTATS

La cohésion sociale s'appuie sur des liens de confiance, des espaces communs et un sentiment partagé de sécurité. Sur le territoire maskoutain, ces fondations sont mises à l'épreuve par la polarisation, la stigmatisation de certaines populations, l'isolement en milieu rural et l'épuisement du tissu bénévole.

Certaines personnes — en situation d'itinérance, jeunes, personnes âgées, personnes immigrantes ou handicapées — subissent exclusion et préjugés. Le manque de lieux accessibles et d'activités gratuites réduit la participation sociale et la mixité.

La santé mentale est un enjeu transversal : l'isolement, la précarité et la surcharge touchent autant les citoyen·nes que les intervenant·es communautaires.

Les organismes communautaires portent au quotidien la médiation, la prévention, l'écoute et la déstigmatisation ; pourtant, leur reconnaissance et leurs moyens demeurent insuffisants au regard des besoins.

Agir pour la cohésion et le bien-être, c'est investir dans la santé mentale, la prévention, les liens interpersonnels et la sécurité des milieux de vie, afin que chacune et chacun puisse participer pleinement à la vie collective.

AXE 4 — COHÉSION SOCIALE, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

LEVIERS MUNICIPAUX

Cohabitation sociale et médiation

- Créer et maintenir des postes municipaux permanents d'agentes et d'agents de cohabitation sociale, présents à Saint-Hyacinthe et dans les villages, afin d'assurer la médiation, la prévention des tensions et l'accompagnement vers les ressources.
- Mettre en place des protocoles de collaboration entre la municipalité, la CDC et les organismes communautaires pour favoriser le partage d'information, les références et les interventions concertées.

Politiques de vivre-ensemble et bien-être

- Adopter des politiques municipales interculturelles, intergénérationnelles et anti-discriminations, incluant des engagements sur la santé mentale et la réduction de l'isolement social.
- Élaborer des plans d'action assortis d'indicateurs concrets pour suivre les progrès réalisés en matière de mixité, d'accessibilité et de climat social.

Espaces communs, tiers lieux et activités accessibles

- Créer ou revitaliser des espaces inclusifs — parcs, bibliothèques, cafés citoyens, maisons de quartier — ouverts en soirée et la fin de semaine, et conçus pour favoriser la rencontre entre les générations et les milieux.
- Offrir une tarification sociale ou la gratuité ciblée pour certaines activités culturelles, sportives et communautaires, et mettre en place des programmes de prêt de matériel.
- Appuyer des événements récurrents (fêtes locales, marchés, rencontres citoyennes) comme leviers d'appartenance et de participation.

Sécurité des milieux de vie et aménagements apaisés

- Investir dans l'éclairage public, le déneigement, l'entretien des trottoirs et des pistes cyclables, ainsi que dans la signalisation et les traverses piétonnes sécuritaires.
- Mettre en place des mesures de modération de la vitesse et des parcours sécurisés pour les piétons et les cyclistes, particulièrement autour des écoles et des espaces collectifs.

Reconnaissance et soutien au milieu communautaire

- Accorder un financement stable et prévisible aux organismes communautaires qui œuvrent en prévention, en accompagnement, en santé mentale, en médiation et en animation sociale.
- Valoriser l'engagement bénévole à travers des campagnes locales de reconnaissance, des programmes de relève, notamment auprès des jeunes, et des espaces d'échange et de formation.

Sensibilisation et éducation populaire

- Développer des campagnes locales de déstigmatisation (pauvreté, itinérance, santé mentale) co-construites avec la CDC, les organismes communautaires et les écoles.
- Mettre à disposition des outils d'information clairs sur les ressources existantes et créer une porte d'entrée municipale (en ligne et dans les lieux publics) pour orienter la population vers les services communautaires.

AXE 4 — COHÉSION SOCIALE, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

ATTENTES CONCERTÉES DES ORGANISMES

- Assurer la permanence et le déploiement territorial des postes d'agentes et agents de cohabitation sociale.
- Mettre en œuvre des politiques municipales de bien-être et de vivre-ensemble, intégrant la santé mentale et la prévention de l'isolement.
- Préserver et développer des espaces communs accessibles, non commerciaux et favorables à la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Augmenter le soutien financier et logistique au milieu communautaire pour consolider les actions en santé mentale, médiation, prévention et animation sociale.
- Multiplier les activités gratuites et inclusives, et reconnaître les organismes communautaires comme acteurs clés de la cohésion sociale.
- Renforcer la présence des élu-es dans la vie communautaire : rencontres citoyennes, visites d'organismes, co-animation d'initiatives locales).

AXE 4 — COHÉSION SOCIALE, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

APPROCHE DE COLLABORATION

La cohésion sociale et le bien-être collectif se construisent à travers une alliance opérationnelle entre les municipalités et le milieu communautaire. Les municipalités disposent d'outils d'aménagement, de sécurité urbaine et d'animation ; les organismes communautaires — soutenus par la CDC des Maskoutains — offrent proximité, prévention et accompagnement.

En travaillant ensemble, il devient possible de :

- Prévenir les tensions par la médiation et la présence sociale, plutôt que par la seule répression ;
- Créer des environnements accueillants et sécuritaires, favorables à la santé mentale et à la participation ;
- Tisser des liens durables entre générations, cultures et milieux de vie, en faisant du vivre-ensemble un projet collectif.

CONCLUSION

La plateforme Nos solidarités sociales s'inscrit dans la continuité du rôle que la CDC des Maskoutains joue depuis sa fondation : rassembler, soutenir et représenter les organismes communautaires afin de renforcer le pouvoir d'agir collectif et la cohésion du territoire.

Elle se veut à la fois un outil de dialogue et une invitation à la collaboration. Dialogue, parce qu'elle propose des pistes concrètes et ancrées dans les réalités locales ; collaboration, parce qu'elle repose sur la conviction que le développement durable d'un territoire ne peut se faire sans la participation active du milieu communautaire.

La CDC des Maskoutains et ses 62 membres souhaitent ainsi tendre la main aux municipalités et à leurs représentant-es pour travailler ensemble à la construction de milieux de vie plus justes, inclusifs et solidaires, où chaque personne, peu importe son âge, sa condition ou son lieu de résidence, puisse trouver sa place et contribuer pleinement à la vie collective.

Ce document n'est pas une liste d'exigences : c'est un appel à l'alliance, un engagement partagé envers la dignité, la participation et la solidarité.

Car c'est dans l'action concertée — entre citoyen-nés, organismes et municipalités — que se trouve la véritable force d'un territoire humain, vivant et résilient.

REMERCIEMENTS

La CDC des Maskoutains tient à exprimer sa profonde gratitude aux organismes membres qui ont pris part à cette démarche avec rigueur, générosité et engagement. Leur réflexion, ancrée dans l'expérience du terrain, a permis de dégager une vision commune porteuse d'espoir et d'équité pour l'ensemble du territoire maskoutain.

Nous remercions également les citoyennes et citoyens qui aspirent à s'engager ou qui s'engagent déjà en politique municipale, pour leur volonté de contribuer activement au développement collectif de nos communautés. Leur écoute, leur sens du service public et leur ouverture au dialogue sont essentiels pour construire un avenir fondé sur la justice sociale, la solidarité et la proximité humaine.